

Résumé des commentaires reçus du public à propos de l'ébauche du rapport d'évaluation préalable sur le biphényle (n° Chemical Abstracts Service 92-52-4)

Des commentaires sur l'ébauche du rapport d'évaluation préalable concernant le biphényle ont été fournis par les organismes et pays indiqués ci-dessous, dans le cadre de la 4^e réunion du Programme d'évaluation coopérative des produits chimiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en avril 2013 :

- Danemark
- Pays-Bas
- Secrétariat de l'OCDE
- Suisse
- Royaume-Uni
- États-Unis

Vous trouverez ci-dessous un résumé des commentaires reçus et des réponses formulées sur les sujets suivants :

Bioaccumulation 1

Devenir dans l'environnement 2

Écotoxicité 3

Sujet	Commentaire	Réponse
Bioaccumulation	Le facteur de bioconcentration indiqué de 2 835 de Meador <i>et al.</i> (1995) est en fait un facteur de bioaccumulation.	Effectivement, la valeur de 2 835 est un facteur de bioaccumulation. Cependant, l'étude dans laquelle cette valeur est indiquée, Meador <i>et al.</i> (1995), a été jugée peu fiable et, par conséquent, la valeur de 2 835 a été retirée.
Bioaccumulation	Le code de fiabilité (Klimisch) 3 pour l'étude de Freitag (1982) indique que cette étude n'est pas fiable.	L'étude de Freitag a été retirée du rapport d'évaluation préalable en raison de sa faible fiabilité.
Bioaccumulation	D'autres valeurs du facteur de bioconcentration du site Web de l'Agence européenne des produits chimiques devraient être ajoutées au rapport d'évaluation préalable.	D'autres valeurs du facteur de bioconcentration du site Web de l'Agence européenne des produits chimiques ont été ajoutées au rapport d'évaluation préalable. Elles comprennent un facteur de bioconcentration de 1 900 provenant d'une étude de 1974 sur la truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) et de 2 422 d'une étude de 1989 sur l'huître (<i>Crassostrea</i>

		<i>virginica</i>).
Bioaccumulation	D'après des plans de classification, les valeurs du facteur de bioconcentration d'un certain nombre d'études n'appuient pas la conclusion que le biphényle présente un faible potentiel de bioaccumulation. La conclusion devrait être révisée pour indiquer que le biphényle a un potentiel de bioaccumulation modéré.	Le rapport d'évaluation préalable a été révisé pour indiquer que le biphényle présente un certain potentiel de bioaccumulation dans les organismes.
Devenir dans l'environnement	Les paramètres d'entrée utilisés pour la modélisation de la fugacité de niveau III devraient être inclus dans le rapport d'évaluation préalable. On a obtenu des résultats légèrement différents en utilisant les données sur les propriétés physiques et chimiques du rapport.	La modélisation de la fugacité de niveau III a été effectuée de nouveau à l'aide des paramètres révisés, et les résultats ont été mis à jour dans le rapport d'évaluation préalable. Les paramètres d'entrée pour la modélisation de la fugacité ont également été ajoutés au rapport.
Devenir dans l'environnement	Les résultats de l'étude sur le mésocosme dans l'évaluation préalable contredisent quelque peu la modélisation de la fugacité de niveau III pour les rejets dans les eaux de surface. L'évaluation préalable devrait s'attarder davantage à cette question, et il serait nécessaire de rationaliser la modélisation de la fugacité et l'énoncé sur les usines de traitement des eaux usées.	La modélisation de la fugacité de niveau III a été effectuée de nouveau avec une demi-vie dans l'eau de 17 jours. La demi-vie de 17 jours a été estimée à l'aide du modèle Catalogic 2013 (successeur du modèle Catobol), qui a utilisé la demande biochimique en oxygène expérimentale de 66 % pour arriver à cette demi-vie. La proportion de biphényle déposé dans les sédiments après le rejet dans l'eau de surface (environ 11 %) correspond maintenant davantage aux résultats de l'étude sur le mésocosme.
Devenir dans l'environnement	La conclusion sur la biodégradabilité devrait faire une distinction claire entre la persistance et la biodégradabilité immédiate. D'autres renseignements sur les résultats des essais de biodégradabilité des Résumés succincts internationaux sur l'évaluation des risques chimiques et du site Web de l'Agence européenne des produits chimiques devraient également être ajoutés au rapport d'évaluation préalable.	Des résultats d'essais sur la biodégradabilité immédiate et intrinsèque ont été trouvés sur le site Web de l'Agence européenne des produits chimiques et ils ont été ajoutés au rapport d'évaluation préalable. Ceux-ci préciseront et renforceront la conclusion que le biphényle est immédiatement et intrinsèquement biodégradable. L'étude 301C de l'OCDE qui est résumée dans les Résumés succincts internationaux sur l'évaluation des risques chimiques semble être la même que l'étude principale sur la biodégradation qui figure sur le site Web de l'Agence européenne des produits chimiques.
Devenir dans l'environnement	On devrait indiquer si les demi-vies dans l'eau (allant jusqu'à 2,8 mois) s'appuient sur des données	Des précisions ont été ajoutées au rapport d'évaluation préalable pour indiquer les demi-vies qui s'appuient sur des données expérimentales et celles qui s'appuient sur des

	d'essai ou sur des modèles de relations quantitatives structure-activité.	données modélisées.
Devenir dans l'environnement	Veillez noter que la conclusion générale de BLOWIN (v. 4.10) est que le biphényle n'est pas facilement biodégradable.	La méthodologie employée pour interpréter les résultats modélisés sur la persistance a été affinée et indique que le biphényle est facilement biodégradable. Le modèle Catalogic 2013 a été utilisé et tous les résultats du modèle appuient la conclusion que le biphényle est facilement biodégradable dans l'eau.
Devenir dans l'environnement	D'autres détails devraient être fournis sur le milieu et le mode de dégradation.	Des détails sur le milieu et le mode de dégradation ont été ajoutés au rapport d'évaluation préalable.
Devenir dans l'environnement	Il y a une contradiction entre la conclusion que le potentiel de transport à grande distance dans l'air du biphényle est modéré et l'énoncé que le biphényle se dégrade rapidement dans l'atmosphère.	La distance de parcours caractéristique (DTC) du biphényle a été recalculée au moyen de deux méthodes différentes, avec des résultats cohérents. Une DTC de 391 km a été calculée avec le modèle de transport et de persistance de niveau III (TaPL3) (2000) et une DTC de 394 km, avec l'outil de l'OCDE pour les polluants organiques persistants (Scheringer, 2006). Ces résultats signifient que le biphényle est considéré comme ayant un faible potentiel de transport à grande distance dans l'air (c.-à-d. une DTC inférieure à 700 km). Cela est en accord avec l'énoncé que le biphényle se dégrade rapidement dans l'atmosphère, et le rapport d'évaluation préalable a été révisé en conséquence.
Écotoxicité	Veillez fournir d'autres détails sur la valeur de toxicité prévue pour le ver de terre.	Des renseignements supplémentaires sur la valeur de toxicité prévue pour le ver de terre ont été ajoutés au rapport d'évaluation préalable.
Écotoxicité	Des détails sur la valeur de concentration maximale acceptable de toxiques (0,23 mg/L) pour l'étude de 24 heures sur la <i>Daphnia</i> (Gersich) devraient être ajoutés. Plutôt que d'utiliser la concentration maximale acceptable de toxiques, veuillez utiliser la concentration sans effet observé (0,17 mg/L) de l'étude de 21 jours sur la <i>Daphnia magna</i> (Gersich <i>et al.</i>, 1989) comme valeur de toxicité chronique. Autrement, utilisez la valeur inférieure	Des détails sur la valeur de concentration maximale acceptable de toxiques ne sont pas nécessaires dans le rapport d'évaluation préalable, puisque cette valeur n'a pas été choisie comme valeur critique de la toxicité. Les valeurs chroniques de concentration sans effet observé et de concentration minimale avec effet observé (après 21 jours) de même que la CL₅₀ de 0,36 mg/L après 48 heures de l'étude sur la <i>Daphnia</i> de Gersich <i>et al.</i> (1989) ont été ajoutées au rapport d'évaluation préalable.

	(concentration sans effet observé = 40 µg/L) de l'étude de Gersich pour caractériser la toxicité aquatique du biphényle. Envisagez de remplacer la CL₅₀ de 1,3 mg/L après 24 heures pour la <i>Daphnia magna</i> par la CL₅₀ de 0,36 mg/L après 48 heures.	La valeur critique de la toxicité choisie pour caractériser les effets sur les organismes aquatiques est maintenant la valeur de toxicité aiguë la plus faible (CL₅₀ de 0,36 mg/L après 48 heures pour la <i>Daphnia</i>).
Écotoxicité	Les points 10, 16 et 29 du sommaire de rigueur d'étude pour l'étude de Gersich doivent être révisés. Il faudrait également envisager d'ajouter les indices de fiabilité de Klimisch aux données.	Le sommaire de rigueur d'étude pour l'étude de Gersich <i>et al.</i> (1989) a été révisé. Des sommaires de rigueur d'étude, qui documentent la fiabilité des études, font maintenant partie des documents à l'appui du rapport d'évaluation préalable.
Écotoxicité	Envisagez d'ajouter des données du site Web de l'Agence européenne des produits chimiques sur la <i>Daphnia magna</i> après 48 heures et des paramètres de toxicité chronique pour les poissons. Envisagez de développer le résumé des données disponibles sur la toxicité aquatique.	La CL₅₀ après 48 heures pour la <i>Daphnia</i> a été ajoutée au rapport d'évaluation préalable (d'après Gersich <i>et al.</i>, 1989). La concentration sans effet observé et la concentration minimale avec effet observé après 87 jours pour la truite arc-en-ciel de l'étude 1988 indiquée comme étant fiable (avec certaines restrictions) sur le site Web de l'Agence européenne des produits chimiques ont également été ajoutées.
Écotoxicité	Retirez la CE₅₀ de 1,28 mg/L après 3 heures pour la réduction de la photosynthèse des algues.	L'étude indiquée a été retirée du rapport d'évaluation préalable, puisque la période d'exposition est trop faible pour être acceptable.
Écotoxicité	Fournissez des renseignements supplémentaires concernant l'étude de sept jours sur la <i>Lactuca sativa</i>.	Le rapport d'évaluation préalable a été révisé afin d'indiquer que la valeur critique de toxicité sélectionnée pour les organismes du sol est la CE₅₀ de 54 mg/kg de sol, poids humide, après 7 jours pour la laitue (<i>Lactuca sativa</i>). Pour cette valeur, la mesure de croissance était la biomasse (poids humide). Ces renseignements ont été ajoutés au rapport d'évaluation préalable.
Écotoxicité	Ajoutez les noms scientifiques de tous les organismes d'essai.	Les noms scientifiques ont été ajoutés au rapport d'évaluation préalable (au besoin).
Écotoxicité	Confirmez la fiabilité de l'étude de Donkin <i>et al.</i> (1989) sur la moule bleue (<i>Mytilus edulis</i>).	L'étude de Donkin <i>et al.</i> (1989) a été jugée peu fiable. De plus, la CE₅₀ de la moule bleue découlant de l'étude de Donkin <i>et al.</i> (1989) n'est plus jugée pertinente pour être utilisée comme valeur critique de toxicité dans la caractérisation des risques concernant les organismes benthiques. La référence liée au facteur de bioconcentration de l'étude de Donkin <i>et al.</i> (1989) a été

		retirée des propos du rapport d'évaluation préalable concernant le potentiel de bioaccumulation.
--	--	--